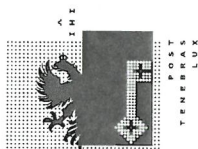


V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1106
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 69 oui

Article unique. – Le budget de la saison 2014-2015 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

Certifié conforme :

Le Président:

Carlos Medeiros